



Membre de la CSCBIE? Découvrez vos avantages!

Devenez membre de la CSCBIE
et profitez-en un maximum!



Une publication de la
CSC bâtiment - industrie & énergie
rue de Trèves 31
1040 Bruxelles
T 02 285 02 11
cscbie@acv-csc.be
www.cscbie.be
Septembre 2017



CSC
bâtiment - industrie & énergie

Table des matières

1. Pourquoi s'affilier à la CSC?
2. Que vous offre une affiliation à la CSC?
3. CSC ou CSCBIE? Pourquoi cette différence?
4. Quels sont les secteurs suivis par la CSCBIE?
5. La CSCBIE vous fait profiter de nombreux avantages!
6. Autres avantages et réductions exclusifs
7. Je veux m'affilier, que dois-je faire?
8. Adresses CSC bâtiment - industrie & énergie

Devenez membre de la CSCBIE et profitez-en un maximum!



1 Pourquoi s'affilier à la CSC?

La CSC est le plus grand syndicat du pays. Plus elle comptera d'affiliés et plus elle sera en mesure de défendre vos droits et intérêts.

En vous affiliant, vous marquez votre solidarité, vous soutenez de bons accords dans votre entreprise et votre secteur, vous contribuez à une sécurité sociale forte et vous luttez aussi pour une plus grande justice sociale.

Votre affiliation permet à la CSC de prendre également la défense des groupes les plus vulnérables. Mais elle ne peut pas le faire seule. Pour faire du bon travail, elle a besoin de ses **militants**.



Ces militants sont des travailleurs de secteurs et d'entreprises différents. Ils sont également le visage de la CSC au sein de votre entreprise.

Parmi eux, il y en a qui sont élus tous les quatre ans lors des élections sociales. Ils défendent vos intérêts au sein de l'entreprise et sont vos porte-parole dans les discussions importantes. Les militants sont également prêts à répondre à toutes les questions que vous vous posez concernant votre travail ou votre carrière professionnelle.

2 Que vous offre une affiliation à la CSC?

La CSC offre de nombreux avantages à ses affiliés tant au niveau du travail que des revenus. Une affiliation à la CSC est bien plus qu'une simple protection en cas de conflits avec votre employeur ou qu'une simple assurance chômage.

Afin de profiter de tous ces avantages, chaque affilié paie une cotisation à la CSC dont le montant dépend du « profil personnel » (emploi à temps plein ou partiel, personne handicapée, malade, jeune au sortir de l'école, chômeur, ...).



Dans la plupart des secteurs, grâce à la **prime syndicale**, le montant de la cotisation que vous payez vous est en grande partie remboursé.

Nous privilégions la concertation, mais nous n'hésitons pas à passer à l'action si nécessaire. Si ces actions entraînent des grèves, nos affiliés perçoivent une **indemnité de grève** (à partir de 6 mois d'affiliation).

3 CSC ou CSCBIE? Pourquoi cette différence?

La CSC se compose de différentes "centrales" qui défendent les intérêts de leurs affiliés. Les « centrales » agissent au niveau d'un ou de plusieurs secteurs d'activité.

La CSC est experte en matière de sécurité sociale. Si vous avez des questions concernant vos allocations, vos droits en tant que chômeur ou la constitution de votre dossier de chômage, la CSC est là pour vous aider.

La CSCBIE (CSC bâtiment – industrie & énergie) est, quant à elle, experte en matière d'emploi. C'est une centrale spécialisée qui suit de près les accords et les règlements conclus au niveau des différents secteurs dont elle s'occupe.

Ses collaborateurs sont à votre disposition dans les différents secrétariats régionaux dont vous trouverez une liste à l'arrière de cette brochure et sur notre site internet www.cscbie.be.

4 Quels sont les secteurs suivis par la CSCBIE?

La CSCBIE défend les intérêts des affiliés au sein de différents secteurs: Carrières & Chaux, Cimenteries, Industrie du béton, Fibrociment, Céramique, Tuileries, Briqueteries, Industrie du verre, Chimie, Pétrole, Construction, Industrie du bois, Ameublement et transformation du bois, Cuir, Production de papier, Papier et carton, Imprimeries, Arts graphiques, Journaux, Transformation du papier et du carton, Récupération du papier, Coiffure, Fitness et Soins de beauté, Grossistes & Répartiteurs de médicaments, Gaz & Electricité, ETA en Wallonie et à Bruxelles, Entreprises de travail sur mesure en Flandre.

Membre de la CSCBIE?

Découvrez vos avantages!



5 La CSCBIE vous fait profiter de nombreux avantages!

 **Service individuel aux membres:** Assistance juridique performante par des juristes chevronnés, information sur la durée du travail, les jours de congé, les pécules de vacances, le licenciement, les contrats de travail, les conditions de salaire et de travail, les avantages des Fonds de Sécurité d'Existence, les primes, le crédit-temps, la prépension, la sécurité et la santé, les accidents du travail, le stress, les maladies professionnelles, la maladie et l'invalidité, ...

 **Information permanente:** Nos militants et secrétaires sont toujours prêts à vous soutenir et à répondre à toutes vos questions concernant votre travail. Nos affiliés sont continuellement informés par le biais de réunions, de bulletins d'information, d'e-mails, de dépliants, de brochures, ...

Tous les deux ans, à l'issue des négociations, nous publions pour l'ensemble de nos secteurs une mise à jour des dépliants sur les conditions de salaire et de travail avec les principales informations contenues dans les nouvelles CCT.

Notre site web www.cscbie.be a été entièrement renouvelé en 2015. Vous y trouverez des informations concernant les conditions de salaire et de travail, les avantages et les primes, les publications sectorielles, les différents modules de calcul et d'autres informations utiles.

 **Réductions exclusives dans de nombreuses enseignes:** En plus d'une qualité de services optimale, la CSCBIE souhaite offrir davantage de pouvoir d'achat à ses affiliés. Grâce à la carte avantage CSCBIE-Plus et la mise en place d'une plate-forme d'achats groupés, nos membres bénéficient de réductions et de prix avantageux auprès de nombreux distributeurs. C'est ainsi par exemple que nous parvenons à diminuer de 5% le prix payé par nos affiliés à la caisse d'un supermarché, une autre manière pour nous d'augmenter le pouvoir d'achat de nos membres.



Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus!



6 Autres avantages et réductions exclusifs

-  **Supermarchés** (5% de réduction)
Carrefour, ...
-  **Vêtements & chaussures** (de 5 à 10% de réduction)
Jack & Jones, Zeb, Veritas, e5mode, A.S. Adventure, Maasmechelen Village, Hunkemöller, Brantano, Torfs, Avance, Shoe Discount, ...
-  **TV, HiFi, Vidéo & Electro**
Toutes les grandes marques en vidéo, audio, petit et gros électroménager jusqu'à 30% de réduction et jusqu'à 17% de réduction chez Apple Online Store, ...
-  **Parcs d'attractions et excursions** (jusqu'à 30% de réduction)
Walibi, Aqualibi, Plopsa Co, Efteling, Toverland, Plopsa Indoor, SeaLife, Aquatopia, Domaines des grottes de Han, Snowworld, Océade, Bellewaerde, Zoo d'Anvers et Planckendael, ...
-  **Tickets de cinéma** (jusqu'à 25% de réduction)
Kinopolis, UGC, Utopolis, Imagix, ...
-  **Restaurants** (jusqu'à 10% de réduction)
Lunch Garden, Pizza Hut, ...
-  **Lentilles, montures et verres**
Pearle Opticiens, Lensonline.be (jusqu'à 15% de réduction), ...
-  **Cadeaux** (de 5 à 10% de réduction)
DreamLand, Dreambaby, ColliShop, BONGO, Vivabox, Cadeaubox, Gift.be, ICI Paris XL, ...
-  **Voitures**
Cardoen, Carglass, Hertz Car Rental, Octa+, DATS 24 (réduction à la pompe), ...
-  **Fleuristes** (de 7% à 11% de réduction)
Aquarelle.com, Fleurop Interflora, Walter Van Gastel, ...



La CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE) est une centrale professionnelle de la CSC qui défend les intérêts de quelque 265.000 affiliés.

Bienvenue à la CSCBIE!

Nous sommes à votre service!



Vacances et voyages

Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affilié(e)s.



Ils bénéficient de **25% de réduction** dans les clubs Vayamundo tout récemment rénovés à Ostende et à Houffalize ainsi que dans notre nouveau club l'Espinete-Quillan en France.

Attention!

Pour profiter pleinement de ces avantages, il est nécessaire de s'enregistrer sur www.cscbieplus.be. Pas encore enregistré(e) ? Faites-le dès aujourd'hui!

Surfez sur ce site pour consulter les réductions actuelles et pour connaître la procédure d'utilisation.

Surfez aussi sur www.cscbie.be, une source d'informations inépuisable!

7 Je veux m'affilier, que dois-je faire?

Devenir membre de la CSC, c'est très simple! A vous de choisir comment vous souhaitez vous inscrire:

- Inscrivez-vous en complétant le formulaire en ligne que vous trouverez sur notre site web.
- N'hésitez pas à vous rendre dans un de nos centres de services. Nos collègues se chargeront de vous inscrire sur place.
- Contactez votre délégué syndical au sein de votre entreprise.
- Vous êtes jeunes en formation professionnelle (entre 15 et 25 ans) ou étudiants, la CSC a prévu pour vous l'affiliation ENTER entièrement gratuite.

Bienvenue!



Adresses CSC bâtiment - industrie & énergie

Aalst - Oudenaarde	Aalst: Hopmarkt 45	T 053 73 45 84
Antwerpen	Nationalestraat 111	T 03 222 70 81
Bastogne	rue Pierre Thomas 12	T 063 24 47 00
Bruxelles	rue Pletinckx 19	T 02 557 85 85
Charleroi	rue Prunieu 5	T 071 23 08 93
Gent - Eeklo	Gent: Poel 7	T 09 265 43 61
Hasselt	Mgr. Broekxplein 6	T 011 29 09 80
Leuven	Kessel-Lo: Martelarenlaan 8	T 016 21 94 21
Liège	boulevard Saucy 10	T 04 340 73 10
Mechelen	Onder Den Toren 4A	T 015 71 85 30
Mons - La Louvière - Hainaut Occidental	Mons: rue Claude de Bettignies 10 / 12	T 065 37 25 93
	La Louvière: place Maugrétout 17	T 065 37 26 11
	Tournai: avenue des Etats-Unis 10 bte 7	T 069 88 07 42
Namur - Brabant Wallon	Bouge: chaussée de Louvain 510	T 081 25 40 27
	Nivelles: rue des Canonniers 14	T 067 88 46 35
Turnhout	Korte Begijnenstraat 20	T 014 44 61 01
Verviers	pont Léopold 4 / 6	T 087 85 99 66
Waas en Dender	Dendermonde: Oude Vest 146	T 03 765 23 18
	Sint-Niklaas: Hendrik Heymanplein 7	T 03 765 23 00
West-Vlaanderen	Brugge: Koning Albert-I-laan 132	T 050 44 41 76
	Ieper: St.-Jacobsstraat 34	T 059 34 26 31
	Kortrijk: President Kennedypark 16 D	T 056 23 55 51
	Oostende: Dr. L. Colensstraat 7	T 059 55 25 40
	Roeselare: H. Horriestraat 31 A	T 051 26 55 31

rue de Trèves 31
1040 Bruxelles

T 02 285 02 11
F 02 230 74 43

cscbie@acv-csc.be
www.cscbie.be